



## **AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR LE PROJET DE REVISION DU ZONAGE MEDECINS**

### **Contexte**

Conformément à l'article D. 1432-32 du code de santé publique, la CRSA doit être consultée sur le zonage des médecins en Normandie.

L'actualisation de la méthodologie du zonage médecins est définie par l'arrêté du 9 mai 2025. Cet arrêté fixe le cadre de révision, notamment la part de la population régionale couverte par les zones dites « sous denses » (zones d'intervention prioritaire et zones d'action complémentaire).

Le projet de zonage a été travaillé en concertation avec les représentants de la profession.

### **Date et lieu de la consultation**

Présentation du zonage révisé lors du webinaire du 12 mai 2026, vote par la Commission permanente le 2 juillet 2026.

### **Observations générales**

Les membres de la CRSA constatent une évolution moins défavorable de la démographie médicale régionale, dans un contexte de stabilisation du nombre de médecins installés.

Ils soulignent le développement croissant des formes d'exercice coordonné, notamment au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles et des centres de santé, qui contribuent à l'attractivité des territoires.

La CRSA rappelle que le zonage constitue un levier parmi d'autres et que ses effets propres sur les dynamiques d'installation demeurent malheureusement difficiles à apprécier.

Elle note les contraintes nationales encadrant le zonage, qui limitent les marges de manœuvre régionales et salue la concertation engagée en région avec les représentants de la profession.

La CRSA appelle à une vigilance particulière concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), caractérisés par des fragilités sociales et sanitaires accrues. Elle note que l'approche retenue pour le classement des QPV vise à éviter leur exclusion des dispositifs d'aide, mais insiste sur la nécessité de s'assurer, dans la durée, de l'adéquation avec les besoins réels des populations concernées.

S'agissant des jeunes médecins, les membres de la CRSA soulignent l'importance d'un suivi attentif des différents leviers mobilisés pour favoriser leur installation, qu'il s'agisse des dispositifs incitatifs tels que le Contrat d'engagement de service public (CESP) ou le recours aux docteurs juniors. Ils alertent sur le risque d'une moindre présence des docteurs juniors dans les QPV classés en ZAC, liée à l'absence d'aides spécifiques dans ces territoires.

Plus largement, la CRSA met en avant l'importance de ne pas limiter les réflexions aux seuls médecins généralistes et appelle à maintenir une attention particulière à la médecine spécialisée. Elle salue à cet égard les démarches d'universitarisation engagées sur certains territoires, en lien avec les CPTS notamment, qui contribuent à renforcer l'attractivité des territoires et à favoriser l'installation. Elle rappelle en ce sens que les enjeux liés à l'accès aux soins ne relèvent pas uniquement d'une approche quantitative, mais comportent également une dimension qualitative et organisationnelle essentielle. A ce titre, elle souhaite que les travaux engagés à l'été 2025 pour renouveler la charte partenariale pour l'accès aux soins ambulatoires en Normandie puissent être finalisés et partagés.

Enfin, la CRSA insiste sur la nécessité d'un suivi régulier du zonage et des dispositifs associés, afin d'en apprécier les effets dans le temps, malgré la difficulté à en isoler précisément l'impact.

#### **Avis**

**La CRSA émet un avis favorable sur le projet de révision du zonage des médecins. Elle souligne toutefois que ce dispositif ne saurait constituer, à lui seul, une réponse aux difficultés d'accès aux soins observées sur les territoires. À ce titre, elle appelle à poursuivre et renforcer les actions complémentaires en faveur de l'attractivité des territoires, tout en maintenant une vigilance particulière à l'égard des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des publics les plus vulnérables.**